Corruption, trafic d’influence, consultations illicites de fichiers… : le nombre d’affaires relatives aux “atteintes à la probité” dans les administrations, notamment dans la police, la justice et les douanes, a presque doublé entre 2020 et 2024

15/10/2025 à 15h27



Le nombre d’affaires relatives aux “atteintes à la probité” dans les administrations, notamment dans la police, la justice et les douanes, a presque doublé entre 2020 et 2024, passant de 137 en 2020 à 234 en 2024, alerte l’Inspection générale de la police nationale (IGPN) dans son rapport annuel publié, mercredi 15 octobre.

Cela regroupe “six principales infractions”, précise la police des polices dans son rapport, “parmi lesquelles figurent la corruption, le trafic d’influence, la concussion, le

détournement de fonds publics, la prise illégale d’intérêts et le favoritisme”, mais aussi la violation du secret professionnel et les consultations illicites de fichiers.

Une forme d'”ubérisation” de la corruption

[…]

Franceinfo